



# ***Cliniques Juridiques***

## **Volume 8 – 2025**

**Cliniques juridiques universitaires du sud : rôles, défis et innovations**

**Bertin Messan Houessou**

*Pour citer cet article :* Bertin Messan Houessou, « Cliniques juridiques universitaires du sud : rôles, défis et innovations », *Cliniques juridiques*, Volume 8, 2025 [<https://cliniques-juridiques.org/?p=1129>]

*Licence :* Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d’Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International

# Cliniques juridiques universitaires du sud : rôles, défis et innovations

Bertin Messan Houessou

1. Le droit, instrument de justice et de protection des citoyens, ne joue véritablement son rôle que lorsqu'il est accessible à toutes et à tous. Or, dans de nombreux pays du Sud, l'accès au droit demeure un luxe pour une majorité de citoyens. Entre la méconnaissance des règles, les barrières économiques, linguistiques ou culturelles, et la distance avec les institutions judiciaires, des milliers de personnes se trouvent parfois privées de moyens concrets de défense et de justice. C'est dans ce contexte qu'émergent les cliniques juridiques universitaires. Les cliniques juridiques sont issues du modèle nord-américain qui se caractérise par une approche d'apprentissage par la pratique, où les étudiants, encadrés par des enseignants et des praticiens, offrent une assistance juridique réelle aux populations. Les cliniques juridiques se sont progressivement implantées dans plusieurs pays du Sud, avec une double mission : renforcer la formation pratique des étudiants en droit et offrir aux populations vulnérables un accompagnement gratuit et adapté à leurs besoins. Ces structures se consacrent ainsi à la formation des étudiants par une expérience pratique du droit au service des populations défavorisées [1].

2. La Clinique juridique Djéna [2], comme d'autres initiatives en Afrique et ailleurs, illustre parfaitement cette vocation : créer un espace où le droit sort des amphithéâtres et des palais de justice pour rejoindre la population dans toute sa diversité. En effet, la méconnaissance du droit dans les pays du Sud ne touche pas uniquement les personnes défavorisées. Elle résulte souvent d'un désintérêt volontaire pour le droit étatique, au profit de la coutume ou de la religion, que beaucoup considèrent plus proches de leur conception de la justice et de la vie sociale. Dès lors, les cliniques juridiques apparaissent comme des instruments essentiels de vulgarisation et de réconciliation entre le droit formel et les réalités socioculturelles des populations. Les cliniques juridiques, bien qu'utiles, se heurtent à des défis structurels qui menacent leur pérennité, mais elles ne cessent aussi d'innover, de s'adapter et de proposer des approches originales pour surmonter leurs limites.

3. La présente contribution analyse, dans un premier temps, le rôle des cliniques juridiques universitaires dans l'accès au droit dans les pays du Sud (I), avant d'examiner les défis auxquels elles sont confrontées et les innovations qu'elles développent en prenant exemple du cas de la clinique juridique Djéna (II).

## Le rôle des cliniques juridiques universitaires dans l'accès au droit dans les pays du Sud

4. Les cliniques juridiques sont devenues, dans de nombreux pays du Sud, un outil privilégié pour rapprocher le droit des populations. On en retrouve aujourd’hui dans plusieurs Etats africains tels que le Bénin [3] ou encore le Niger [4] mais aussi en Amérique latine, notamment, au Brésil [5]. Une clinique juridique est tout autant un « lieu » qu'une méthode, une structure où le droit est enseigné de manière clinique, à savoir par un contact direct et réflexif de l'étudiant avec le monde réel. Ainsi, l'enseignement clinique du droit offre la possibilité aux étudiants, pendant leur cursus et sous la direction d'enseignants d'une institution d'enseignement et de membres des professions juridiques (Avocat, Notaire, Huissier etc...), de travailler sur des situations réelles, directement au contact de bénéficiaires individuels ou, indirectement, en collaboration avec des avocats, des ONG, des institutions nationales ou internationales [6]. L'apport des cliniques juridiques se mesure d'abord à travers leur rôle pédagogique : elles permettent aux étudiants de dépasser la théorie et de se confronter aux réalités sociales et juridiques. Mais leur impact le plus visible se situe sur le terrain de l'accès au droit puisqu'elles s'adressent à des publics particulièrement vulnérables : les femmes souvent privées de leurs droits fonciers ou successoraux, les populations rurales éloignées des juridictions, les détenus qui ne connaissent pas leurs droits élémentaires. Comme l'ont souligné plusieurs études menées sur les cliniques juridiques en Afrique (notamment *Open Society Justice Initiative, 2016*), ces structures jouent un rôle central dans la promotion de l'accès au droit et de la justice sociale.

5. Les expériences menées dans plusieurs pays du Sud révèlent un bilan encourageant : des milliers de personnes ont pu être sensibilisées, accompagnées dans des démarches administratives ou orientées vers des services judiciaires appropriés. Dans le cas de la Clinique juridique Djéna, des campagnes de vulgarisation du droit foncier organisées dans des communes rurales montrent à quel point ces structures répondent à un besoin réel et urgent.

6. Toutefois, ce rôle reste limité par l'ampleur des défis rencontrés. La couverture géographique demeure insuffisante, les moyens matériels et financiers sont précaires et la reconnaissance institutionnelle reste faible. Les cliniques juridiques ne peuvent pas, à elles seules, pallier toutes les failles d'un système judiciaire souvent fragile et archaïque, mais participent à l'édification d'une justice plus proche et plus humaine en favorisant le dialogue entre juristes et citoyens, en simplifiant le langage juridique et en rapprochant les justiciables des institutions chargées de dire le droit. Par leurs actions de sensibilisation elles renforcent ainsi la cohésion et la confiance dans la justice.

## Les défis et innovations des cliniques juridiques du Sud

7. Les cliniques juridiques universitaires du Sud évoluent dans un environnement contraignant.

Elles souffrent d'un manque avéré de financements, ce qui freine leur capacité à s'équiper, à élargir leur couverture territoriale ou à indemniser convenablement leurs encadrants. À cela s'ajoute une reconnaissance institutionnelle encore très limitée : dans certains pays, elles ne sont pas pleinement intégrées aux programmes universitaires, et leur rôle vis-à-vis des avocats et magistrats reste parfois mal compris. Le cadre légal qui régit leur fonctionnement demeure flou, créant des zones d'incertitude et parfois des tensions. Enfin, elles se heurtent souvent à des difficultés d'accès aux tribunaux et aux acteurs judiciaires, ce qui réduit l'impact concret de leur action.

8. Face à ces défis, certaines cliniques, plutôt que de se replier, ont choisi d'innover. L'une des innovations les plus marquantes est la digitalisation des activités. L'exemple de la Clinique Juridique Djéna est particulièrement révélateur. Depuis sa création, elle a fait le choix stratégique d'utiliser le numérique comme levier de visibilité et d'action. C'est ainsi que pendant cinq ans, elle a mené plus d'actions sur le terrain du digital. Cela a profondément marqué son identité. La digitalisation a permis à la Clinique Juridique Djéna de contourner ses limites financières et logistiques, tout en atteignant un public bien plus large. Grâce aux réseaux sociaux et aux outils de communication en ligne, elle a pu diffuser des messages de sensibilisation juridique accessibles à tous. Les membres souvent empêchés de participer physiquement aux activités faute de moyens ou de proximité géographique, ont ainsi pu bénéficier d'informations essentielles sur le droit en étant à distance. Et cette digitalisation a permis plusieurs collaborations entre la branche française et la branche togolaise de cette clinique juridique, comme l'organisation conjointe de webinaires sur l'accès au droit, le partage de ressources pédagogiques en ligne et le mentorat en ligne des étudiants autres.

9. Au-delà de la vulgarisation, la digitalisation a aussi permis d'organiser des activités à forte valeur ajoutée, notamment des présentations de thèses de doctorat accessibles via webinaire, mettant en lumière les travaux de jeunes chercheurs et stimulant la réflexion collective, des conférences thématiques en ligne réunissant étudiants, professionnels du droit et acteurs locaux autour de questions telles que le droit foncier, la protection du consommateur, ou le droit du travail. Cet usage stratégique du numérique montre que la digitalisation n'est pas seulement un outil de communication : elle est devenue un véritable moyen d'action, capable de renforcer la mission fondamentale des cliniques juridiques, à savoir rapprocher le droit des citoyens.

10. Les cliniques juridiques universitaires du Sud gagneraient à s'inspirer de cette expérience pour repenser leur mode d'intervention et amplifier leur impact social, même dans des contextes de ressources limitées. Ces innovations montrent que, malgré les contraintes, les cliniques juridiques ne cessent de se réinventer. Elles s'adaptent aux réalités locales et redonnent sens à une mission fondamentale : faire du droit un outil au service de tous, et non un privilège réservé à une minorité.

11. Les cliniques juridiques universitaires du Sud constituent aujourd'hui des acteurs

incontournables dans la démocratisation de l'accès au droit. A titre d'exemple, la Clinique Juridique d'Expertise Juridique et Sociale – CEJUS mène régulièrement des campagnes de sensibilisation. Elles ont su prouver leur utilité, notamment auprès des populations défavorisées, et elles continuent de transformer les pratiques en inventant des modèles adaptés aux contextes locaux.

12. Mais leur avenir dépendra de la capacité des États, des universités et des partenaires à leur accorder une reconnaissance et un soutien durables. Car l'accès au droit n'est pas un luxe, mais une condition essentielle pour l'État de droit. En tant que membre de la Clinique juridique Djéna, il est constant qu'une information juridique claire, portée à une oreille attentive et un accompagnement, même modeste, peuvent changer la vie d'une personne. C'est cette humanité que les cliniques juridiques portent, et c'est ce qui fait leur force.

## Notes

1. « Une clinique juridique ? », publié sur le site Réseau des Cliniques Juridiques Francophones, consulté le 19 août 2025, 18h 04.
2. Crée en 2020, la Clinique Juridique Djéna (CJD) est une association à but non lucratif au Togo ayant pour objectif principal d'intéresser les étudiants aux enjeux pratiques du droit. Elle vient donc en appui à la formation théorique reçue dans les facultés. Site web : <https://cliniquejuridiquedjena.com/>
3. Clinique Juridique du CiAAF
4. La Clinique Juridique du Sahel
5. Clinique de droits de l'homme Luiz Gama (CDHLG) de la faculté de droit de l'Université de São Paulo (USP)
6. Xavier Aurey, Benjamin Pitcho, *Cliniques juridiques et enseignement clinique du droit*, LexisNexis, 2021